

Délibération n°B-2020-20
**Autorisation à donner au président d'adhérer au Groupement Régional
d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADes)**

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 31 janvier 2020
Présents : 4 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 4
Procuration :

Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

TITULAIRES		
	Présent	Excusé
M. Robert MORLOT	X	
M. René REGAUDIE		X
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOT	X	

Etaient également présents

M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des services d'incendie et de secours

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours

M. le lieutenant-colonel Franc BEL, chef d'Etat-Major du service départemental d'incendie et de secours

Madame Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction du service départemental d'incendie et de secours

L'an deux mille vingt, le deux mars, à quatorze heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, salle "marron".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la délibération n°CA-2015-24 du 20 avril 2015 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS modifiée.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du projet de déploiement de la télémédecine dans le VSAV du SDIS 70, il est prévu la mise en place d'une tablette permettant de réaliser le bilan des victimes de façon dématérialisée.

La mise en œuvre de la télémédecine et du bilan numérisé est soutenue techniquement par le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADes). Fruit du rapprochement des groupements de coopération sanitaire (GCS) e-santé Bourgogne et Emosist (Franche-Comté), le GRADes fédère avec l'ARS l'ensemble des acteurs concernés (représentants des établissements sanitaires, médico-sociaux, professionnels de ville...).

Cependant, pour bénéficier de son soutien logistique, il est nécessaire que le SDIS adhère au GRADes. Le coût de cette adhésion s'élève à environ 100 euros.

Aussi, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le président du Conseil d'administration à adhérer au Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS) moyennant le versement de la somme d'environ 100 euros.

Décision

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité**, le président du Conseil d'administration à adhérer au Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS), afin de pouvoir bénéficier du soutien logistique de cet organisme, moyennant le versement de la somme d'environ 100 euros.

Le président du conseil d'administration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20200302-B-2020-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2020

Affichage : 13/03/2020



Robert MORLOT